

Certificat de Capacité à la Conduite Motonautique

Création du CCCM valable pour les disciplines sportives gérées par la Fédération Française Motonautique (FFM)

- La transversalité du Certificat de Capacité est la base de son développement.
- Il doit être accessible au junior âgé (e) de 14 à 16 ans
- Il doit permettre de délivrer une licence FFM donnant droit :

1. l'autorisation parentale sera demandée et un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport motonautique sera exigé, une licence de 72heures ou annuelle junior sera établie pour accéder à l'initiation au CCCM qui se fera au plus tard dans les 30 jours.

2. à la compétition réservée à la section junior

3. à l'assurance FFM à la section junior

4. à la participation aux épreuves inscrites aux calendriers et gérées par la FFM

5. le contrôle de cette initiation se fera à l'issue de ce stage d'initiation sous le contrôle des cadres de la FFM

6. le CCCM obtenu, la licence de la FFM sera délivrée avec l'autorisation parentale dans la catégorie Junior

Les initiations à la licence comprennent :

1. La nage individuelle au minimum de 25 mètres
2. La conduite d'un VNM ou d'un bateau de moins de 6 mètres entre trois bouées, la distante totale de 200 mètres sera un minimum
3. Les notions de sécurité : court circuit additif, plein du réservoir, démarrage au point mort, casque obligatoire, gilet obligatoire, les informations des règlements sportifs de la FFM telle que les drapeaux d'incidents de course, la technique du passage des bouées

Le contrôle du stage d'initiation se fera sur les critères 1.2.3 du stage d'initiation

Les contraintes du moniteur fédéral section VNM seront également celles de l'article 2 et 3 de l'arrêté relatif à l'encadrement des VNM et applicable également à l'initiation bateau : gilet visible, émetteur-récepteur VHF de liaison.

Les règles de sécurité sont émises par la fédération délégataire et soumises à la commission de sécurité du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports.